



CERTIFICAT MEDICAL ET QUESTIONNAIRE SANTE

Depuis le 1er juillet 2017, **le certificat médical** d'absence de contre indication à la pratique sportive **est valable 3 ans**.

Ainsi pour la nouvelle saison (2020/2021), **les adhérents qui n'ont pas besoin de faire renouveler** leur certificat médical, **doivent répondre au Questionnaire Santé** (cf pièce jointe).

Ce questionnaire a été établi d'après le document officiel : Cerfa n°15699*01.

S'il est répondu OUI à une seule des questions, le Questionnaire Santé devra être présenté à un médecin qui établira un nouveau certificat médical, même si le dernier certificat date de moins de 3 ans.

S'il est répondu NON à toutes les questions, le Questionnaire Santé suffira et il faudra le fournir à Vital'Gym, rempli, daté et signé.

En résumé, après la délivrance d'un certificat médical, valable trois ans, pour les deux saisons suivantes l'adhérent devra répondre au Questionnaire Santé et fournir une attestation de réponse négative si tel est le cas.

Nota : Dans les textes le Questionnaire Santé est aussi dénommé QS – SPORT. Le QS – SPORT est strictement personnel. **Les réponses formulées relèveront de la seule responsabilité du licencié**. Le QS – SPORT est enregistré dans la rubrique INSCRIPTIONS du site internet de Vital'gym (<https://vital-gym.fr>).

Néanmoins vous pouvez, si vous le souhaitez, continuer à faire établir par votre médecin un certificat médical annuel en début de saison.

